

SCP CMMA <scp@scp-cmma.fr>

À

laboriandr@yahoo.fr

sep 7 à 2h47 PM

AFF LABORIE
REV N° 15 CRD 052
OC/ID

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 24 août.

La procédure devant la Cour de Cassation étant une procédure purement écrite, il n'est pas d'usage de se déplacer aux audiences.

Je vous laisse le soin de vous déplacer vous-même si vous le souhaitez.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Olivier COUTARD

SCP O.COUTARD, M.MUNIER-APAIRE
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de cassation
109 boulevard Haussmann
75008 PARIS
Tél : 01.44.40.22.45 – Fax : 01.44.40.22.47